Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Organisme Certifié pour les activités de formation, bilans de compétences & V.A.E.
FORMATION CNPG
les acteurs de la compétence

Formation RH - *Code : FRH-VAE*

DEVENIR ACCOMPAGNATEUR EN VAE EN VISIOCONFERENCE

OBJECTIFS

Montrer l'intérêt de la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans le cadre d'un accompagnement individuel ou collectif.

Présenter :

- Les différentes étapes de la VAE et les démarches à entreprendre ;
- Accompagner, préparer, construire et réussir le projet professionnel avec les meilleurs outils ;
- Obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

Cette formation aura lieu le :

- Mercredi 13, Jeudi 14 et vendredi 15 Septembre 2023
- 3 jours de formation de 09h00 à 17h00 soit 21 heures.
- Lieu : à distance (vidéoconférence)

Formation dispensée par Mme Virginie PINAUD

- DEA de Sciences Sociales - Université Paris V
- Consultante RH, formatrice VAE
- Chargée de mission Emploi Formation. Chambre Régionale de Commerce Paris-Ile-de-France

- **Tarif de la formation :**
  Au comptant : 1 260,00 € TTC
  En convention (*) : 1650,00 € HT

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement



DESTINATAIRES

- Professionnels des R.H, Responsables de formation, Chargés de recrutement, Psychologues du travail, Consultants intervenant en libéral, Conseillers d'orientation ou en Insertion professionnelle, Personnes en reconversion.

PROGRAMME - 1ère journée

Présentation de la VAE :

- Aspects juridiques et administratifs ;
- Pluralité des modalités de financement ;
- Validation totale ou partielle.

La VAE du point de vue des employeurs

- Motivation et plan de carrière ;
- Conditions respectives de mise en œuvre.

La VAE s'inscrit dans une démarche individuelle ou collective des salariés. Informer, orienter et conseiller les différents types d'accompagnement possibles afin d'optimiser la performance, la fidélisation et de professionnalisation de ses salariés.

La VAE du point de vue de l'employé

- Accompagnement du projet professionnel ;
- Accélérateur de carrière, promotion à un poste à responsabilité ;
- Obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification professionnelle ;
- Renforcer et sécuriser son employabilité ;
- Retour à l'emploi ;
- Augmenter son portefeuille de compétences.

PROGRAMME - 2ème journée

Posture et rôle de l'accompagnateur VAE

- Positionnement de l'accompagnant
- Constitution du Livret 1 (dossier de demande)
- Constitution du Livret 2 (présentation des acquis de l'expérience)
- Préparation à l'entretien avec le jury

La notion de compétences

- La définir ;
- L'exprimer ;
- La repérer.

suite

FORMATION EN RESSOURCES HUMAINES

Formation RH - *Code : FRH-VAE*

DEVENIR ACCOMPAGNATEUR EN VAE - *suite*

Code : FRH-VAE

PROGRAMME - 2ème journée (suite)

Applications pratiques

- Activité / Compétence
- Evaluation mesurant les acquis du participant
- Etudes de cas illustrant la méthodologie de l'accompagnement
- Mises en situation pratiques d'identification de compétences par rapport au référentiel du diplôme

Autres dispositifs

- VES
- VAPP – Validation des Acquis Professionnels et Personnels ;

PROGRAMME - 3ème journée

Cette journée a pour objectif de vous permettre de tester vos compétences acquises par l'étude de cas concrets.

- Développer une recherche efficace sur le site France Compétence.
- Développer des cas pratiques autour de l'entretien d'exploration de parcours.
- Expérimenter des mises en situation professionnelles autour de l'entretien.
- Mettre en situation le candidat dans l'accompagnement au travail de rédaction.
- Accompagner le candidat à l'épreuve orale de jury ou de mise en situation professionnelle.

Examen : Contrôle des connaissances acquises

Déroulement de la démarche VAE en 6 étapes :
Informer sur les enjeux de la VAE et ses modes de financement ;
Evaluer la faisabilité du projet ;
Positionner vers la bonne formation, choix du diplôme et du certificateur ;
Préparer au dossier d'expérience ;
Préparer à la soutenance orale devant le jury VAE ;
Suivi de la validation partielle et de l'aboutissement du projet

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes de 5 à 12 participants, afin de valoriser l'interactivité et le dialogue.

La pédagogie est active et interactive, basée sur l'étude de cas concrets, d'ouvrages de référence, des chiffres clés. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'atteindre ses propres objectifs de formation dans le cadre de la démarche de la VAE.

ATTESTATION

Un certificat est délivré en fin de formation en cas de réussite au test mesurant les acquis du participant.

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354 75

Cette formation aura lieu le :

Mercredi 13, Jeudi 14 et Vendredi 15 septembre 2023

Horaire : 9h00 à 17h00
Lieu : à distance (vidéoconférence)

NOS FORMATIONS RH :

- MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
- MOBILITE INTERNE ET GESTION DE COMPETENCES
- MOBILITE EXTERNE
- RECRUTEMENT EVALUATION
- DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET DE LA PERFORMANCE
- GESTION DE FORMATION
- DEVENIR CONSULTANT RH

TEMOIGNAGE :

« Ce séminaire m'a donné entièrement satisfaction : l'accueil du CNPG, la compétence et le charisme de la personne enseignante, Madame Pinaud.
La présentation du document, claire et accessible, dans un format « luxe » »
Marie C. – SRH-VAE – 21et 22/01/2021

Retrouvez toutes nos formations RH sur notre site internet :

www.cnpgconseil.com



CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Devenir accompagnateur en VAE en Visioconférence

PARTICIPANT

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financement Personnel		Entreprise ou organisme HT
		au comptant	En X mensualités	
❑ Devenir accompagnant VAE [**FRH-VAE**] (3 jours)	Du 13 septembre au 15 septembre 2023	❑ 1 260 € TTC	❑ 5 x 252 € TTC	❑ 1 650 € HT(*)
❑ Au Conseil en Orientation Scolaire [**COOS-SC**]	Du 21 septembre 2023 Au 1er février 2024	❑ 1 800,00 € TTC	❑ 5 x 360,00 € TTC	❑ 2 340,00 € HT(*)
❑ Coach en Accompagnement Professionnel **[COOS-PR]**	Du 05 Octobre 2023 au 21 décembre 2023	❑ 1 800,00 € TTC	❑ 5 x 360,00 € TTC	❑ 2 340,00 € HT(*)

↳*Cocher la formation désirée*

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à contact@cnpgconseil.com).** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).
En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date :___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

❑Ci-joint la somme de : .....€

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en 3 mensualités*

❑ Ci-joint ..... chèque(s) de .....€
(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCO, soit : .....€ +TVA
❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :.....€ +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date :___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**
Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT
Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

Les prix sont nets, le CNPG Formation n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCO**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entre- prise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.